



Réalisation:
Ville de Repentigny, Division géomatique et système d'information,
geomatique@repentigny.ca
28 août 2025

Règlement 179 – Circulation, Stationnement :
Annexe H – Stationnement interdit ou avec restrictions

Stationnement

Interdit

- Réglementé
- 1-Interdit 6h à 8h lun. au ven.
- 2-Interdit 6h à 9h lun. au ven.
- 3-Interdit 6h30 à 18h30
- 4-Interdit 7h à 9h lun. 15 avr. au 15 nov.
- 5-Interdit 7h à 9h lun. au ven.
- 6-Interdit 7h à 9h mer. 15 avr. au 15 nov.
- 7-Interdit 7h à 11h lun. au ven.
- 8-Interdit 7h à 16h lun. au ven.
- 9-Interdit 7h à 17h journée scolaire sauf autobus
- 10-Interdit 7h à 17h lun. au ven. sept. à juin.
- 11-Interdit 7h à 19h
- 12-Interdit 7h à 19h lun. au ven.
- 13-Interdit 7h à 21h
- 14-Interdit 8h à 16h lun. au ven.
- 15-Interdit 8h à 20h du 15 nov. au 15 avr.
- 16-Interdit 8h à 20h
- 17-Interdit 8h30 à 15h lun. au ven.
- 18-Interdit 8h30 à 11h lun. au ven.
- 19-Interdit 8h30 à 15h lun. au ven.
- 20-Interdit 8h à 11h et 14h à 16h lun. au ven.
- 21-Interdit 8h à 11h
- 21-Interdit 9h à 16h30
- 22-Interdit 9h à 16h30 lun. au ven.
- 23-Interdit 16h à 18h30 lun. au ven.
- 24-Interdit 16h à 19h lun. au ven.
- 25-Interdit 16h à 19h lun. au ven. et 9h à 17h sam.
- 26-Interdit 18h à 00h jeu. au dim.
- 27-Interdit 18h à 20h mer.
- 28-Interdit 20h à 8h du 15 nov. au 15 avr.
- 29-Interdit 20h à 22h mer. du 1er avr. au 1er nov.
- 30-Interdit 23h à 7h
- 31-Interdit 23h à 8h
- 32-Interdit 15 avr. au 15 oct.
- 33-Interdit sauf 7h à 11h mar.
- 34-Interdit sauf taxi
- 35-Stationnement 15 min.
- 36-Stationnement 120 min.
- 37-Interdit 13h à 16h lun. au ven.
- 38-Interdit 9h à 11h lun. au ven.
- 39-Interdit 7h à 17h lun. au ven.
- 40-Interdit 7h à 18h30 lun. au ven. sept. à juin.
- 41-Interdit 8h et 16h lun. au ven. déc. à avr.
- 42-Interdit 7h à 15h
- 43-Interdit 8h30 à 8h30 lun. au ven.
- 44-Interdit 15h à 8h30 lun. au ven.
- 45-Interdit 7h30 à 15h30 lun. ven. sept. juin
- 46-Interdit 7h30 à 8h30 et 14h30 à 16h lun. au ven.
- 47-Interdit 7h30 à 8h30/5h à 16h lun. au ven. sept. à juin.
- 48-Interdit 7h45 à 15h45 lun. au ven. sept. à juin.
- 49-Interdit 1er décembre au 1er avril
- 50-Interdit 7h à 17h mer. et jeu.
- 51-Interdit 8h à 12h mer.
- 52-Interdit 8h à 17h lun. au ven. sept. à juin
- 53-Interdit du lundi au vendredi
- 54-Interdit 1er septembre au 30 avril
- 55-Interdit 8h à 16h lun. au ven. sept. à juin
- 56-Interdit 8h à 17h lun. au ven.
- 57-Interdit 7h à 16h30 à 15h30 lun. au ven. sept. à juin
- 58-Interdit 7h30 à 11h/13h/14h45-15h30 lun. au ven. sept. à juin
- 59-Interdit 7h30 à 16h lun. au ven. sept. à juin
- 60-Interdit 7h30-8h30/11h-13h/14h45-15h30 lun. au ven. sept. à juin
- 61-Interdit 7h30 à 16h lun. au ven. sept. à juin
- 62-Stationnement 5 min. 7h à 17h lun. au ven. sept. à juin

Arrêt interdit

- Arrêt interdit réglementé
- 2-Interdit 6h à 9h lun. au ven.
- 10-Interdit 7h à 17h lun. au ven. sept. à juin
- 17-Interdit 8h30 à 15h lun. au ven.
- 24-Interdit 16h à 19h lun. au ven.
- 45-Interdit 7h-8h et 14h30-15h30 lun. au ven. sept. à juin
- 46-Interdit 7h30 à 8h30 et 14h30 à 16h lun. au ven.
- 47-Interdit 7h30 à 8h30/5h à 16h lun. au ven. sept. à juin
- 48-Interdit 7h45 à 15h45 lun. au ven. sept. à juin
- 60-Interdit 7h30-8h30/11h-13h/14h45-15h30 lun. au ven. sept. à juin
- 61-Interdit 7h30 à 16h lun. au ven. sept. à juin

Autobus seulement

Réservé aux handicapés

